Grégoire-le-Grand, professeur honoraire d'ophtalmologie à la faculté catholique de médecine, arrière M. René Faure, fils de M. et Mme Henri Faure, arrière-petit-fils de M. Louis Faure, ancien maire de Wasemmes, — et de Mlle Geneviève Faure avec M. Jean Dubus, avocat, fils de M. Emile Dubus, notaire à Orchies, et de Mme Dubus, née Guillebert ; — les fiançailles de Mlle Marie-Thérèse Cavrois, fille de M. Georges Cavrois, avocat, ancien bâtonnier, adjoint au maire de Dunkerque, avec M. Charles Sourdat, fils de M. Sourdat, juge au Tribunal civil de Rouen et petit-fils de M. Sourdat, conseiller honoraire à la Cour d'Amiens et auteur d'un ouvrage de droit très consulté, le « Traité des Responsabilités ».

UN JOLI COFFRET EN BOIS

recouvert de moire et pouvant servir de boîte à mouchoirs, de boîte à bijoux, de boîte à ouvrage et contenant :

100 CARTES ET 100 ENVELOPPES

est donné en prime aux lecteurs du « JOURNAL DE ROUBAIX » pour le prix de

1 fr. 75

LE COFFRET SEUL VAUT CE PRIX.
On peut remettre les commandes à nos vendeurs.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Une dramatique tentative de suicide

Une jeune fille délaissée se tire deux balles de revolver dans la tête devant l'habitation de son ancien ami.

Le boulevard de Cambrai a été mis en émoi, jeudi matin, par la tentative de suicide d'une jeune fille qui a voulu se tuer devant le domicile de son ancien ami.

Depuis deux ans environ, Mlle Florence Morant, ouvrière bobineuse, âgée de 30 ans et demeurant rue de l'Industrie 5, entretenait des relations assidues avec un jeune homme, un peu moins âgé qu'elle. Mais ce dernier, s'étant fiancé avec une autre jeune fille, signifiait son congé, il y a deux mois, à son amie.

Naturellement, la délaissée en conçut le plus vif chagrin. Larmes, prières, supplications ne purent faire changer la détermination de l'ami et la date du mariage fut fixée. Dépitée, Florence Morant s'en vint, la semaine dernière, se poster sur le passage du fiancé et lui déclara sans ambages qu'elle lui « ferait son affaire » s'il ne renonçait pas à ses projets de mariage.

C'est pourquoi, samedi dernier, il se rendait au commissariat de police du 2e arrondissement pour en informer M. Delteil, commissaire. Le magistrat convoqua Florence Morant et s'efforça de la calmer.

On n'entendit plus parler d'elle jusqu'à jeudi. Mais, ce jour-là, vers sept heures, le jeune homme, qui habite boulevard de Cambrai, fut réveillé par deux coups de feu tirés dans la rue, devant la porte de l'habitation de ses parents.

Des voisins accourus aussitôt aperçurent la jeune fille qui était tombée sur le seuil. Elle venait de se tirer deux coups de revolver dans la tempe droite. Transportée en toute hâte par des préposés d'octroi à l'estaminet voisin de M. Charles Vanlaeys, elle y reçut les soins de M. le docteur Felhoen, le plus proche voisin.

Fort heureusement, l'état de la désespérée ne présentait aucun caractère de gravité, les deux balles ayant dévié.

M. Delteil, commissaire de police, ayant été informé de ce drame de désespoir, est venu sur place interroger Florence Morant, puis il l'a fait transporter à l'Hôtel-Dieu.

Un contre-maître d'usine frappé par un ouvrier

Un ouvrier rattacheur, Isidore Watteau, 30 ans, demeurant rue Jacquard, 165, s'est livré à des violences assez graves envers son contremaître, M. Augustin Lemaire, 40 ans, domicilié à Tourcoing, rue du Dragon, 107, et occupé comme lui à la filature de M. Charles Pollet, rue de la Redoute.

Vers deux heures de l'après-midi, peu après la rentrée des ouvriers, M. Lemaire passait dans la salle où travaillait Watteau, au second étage de l'établissement, et aperçut l'ouvrier qui fumait. Il lui rappela la défense du règlement, et l'invita à sortir s'il voulait continuer à fumer.

Il n'en fallut pas davantage pour provoquer la colère du rattacheur qui, à plusieurs reprises, frappa le contremaître à la tête au moyen d'un instrument qu'il tenait à la maison, crochet ou couteau. M. Lemaire parvint à mettre son agresseur hors d'état de nuire en le terrassant et peu de temps après ce dernier fut mis en état d'arrestation par la police, puis écroué au dépôt du 1er arrondissement. Watteau était, en effet, en état d'ébriété. Il a été remis en liberté dans la soirée, mais M. Laché, commissaire, lui a dressé procès-verbal pour coups et blessures volontaires. M. Lemaire porte, en effet, une plaie pénétrante au-dessous du maxillaire inférieur et une autre moins grave au front.

LES ACCIDENTS

Trois conducteurs blessés

Hier, vers quatre heures de l'après-midi, M. Jules Delaporte, 35 ans, au service de MM. Benoist frères, négociants en déchets, rue de l'Ouest, montait la rue du Luxembourg, conduisant un tombereau. Peu avant d'arriver à la rue de Mouvaux, il rencontra une autre voiture allant en sens inverse. En raison de l'exiguité de la chaussée à cet endroit, M. Delaporte dut, pour la laisser passer, appuyer vers sa droite jusqu'au trottoir. La roue tomba subitement dans une excavation creusée dans le fil d'eau, et par suite du choc, le conducteur qui était assis sur l'avant-train, fut renversé sur la chaussée. L'une des roues du tombereau lui passa sur le pied droit.

Des voisins, MM. Adolphe Vanhuysse et Morvillier, relevèrent le conducteur qu'ils aidèrent à se rendre à l'estaminet de M. Delcourt, où on le déchaussa. Il avait la malléole interne brisée. Grâce à la solidité de la chaussure, le pied n'a point été broyé.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Lepers, il a été, sur son désir et par les soins de son patron, M. Benoist, transporté en voiture chez lui, rue du Labyrinthe, 47, à Tourcoing, où il devra subir deux mois de repos.

—— Rue de la Gare, vers dix heures du matin, M. Pierre Lecomte, âgé de 30 ans, et employé au service de MM. Lemaire frères, expéditeurs, a glissé sur la chaussée au moment de monter sur une calandre qu'il conduisait. La roue lui est passée sur l'extrémité du pied gauche, mais en raison également de la résistance de la bottine, seul le petit orteil a été écrasé. Le blessé a dû regagner en voiture son domicile, rue du Bon-Rasoir, 18.

— Un troisième accident s'est produit vers une heure et demie de l'après-midi au carrefour des rues de Lannoys et du Tilleul. La voiture de M. Arthur Delobel, 44 ans, marchand de charbons, rue Saint-Amand, 20, traversait la voie du tramway, quand l'une des roues buta contre un rail. Sous le choc, le conducteur tomba sur la chaussée et en tombant se démit l'épaule gauche. Il a été relevé par des passants au moment où il courait le plus grand danger d'être écrasé par un tramway venant de la place Sainte-Elisabeth.

Ces deux derniers blessés ont reçu les soins de M. le docteur Dupré.

LA LISTE ELECTORALE POUR 1907. — Les demandes en inscription sur la liste électorale de 1907 seront reçues à la Mairie de Roubaix à partir de ce jour.

Les intéressés doivent se présenter le plus tôt possible, munis des pièces ci-dessous indiquées :

1° Extrait de naissance ou livret de mariage ; Ancienne carte d'électeur ou certificat de radiation ; Livret militaire ou certificat d'exemption. 2° Récépissé de changement de domicile civil, ou pièce justifiant d'une durée de résidence de 6 mois à Roubaix (Livret ou quittances de loyer, bail).

Les naturalisés devront produire leur acte de naturalisation. Les fils d'étranger non inscrits sur les tableaux de recensement de la classe prochaine, un extrait de leur acte de naissance et avoir 21 ans révolus au 31 mars 1907.

UNE GRÈVE DE RATTACHEURS. — Une trentaine de rattacheurs de la filature de MM. Mulliez frères, rue de l'Ommelet, se sont mis en grève, hier matin, à dix heures, après avoir réclamé l'amélioration des matières employées. Une entrevue, qui a eu lieu entre patrons et ouvriers n'a pas abouti. Cette grève entraîne le chômage forcé des fileurs et rattacheurs.

GYMNASTIQUE UNIVERSITAIRE. — M. Henri Bettremieux, professeur de gymnastique diplômé par le gouvernement, moniteur-chef de la société de gymnastique « L'Ancienne », vient d'être nommé au concours, par M. le ministre de l'Instruction Publique, professeur de gymnastique au Lycée de Blida (Algérie). Nous adressons à notre concitoyen nos plus vives félicitations.

UNE MORT SUBITE RUE DE LA BALANCE. — Une ménagère Mme Lucie Lecomte, âgée de 49 ans, est décédée subitement dans sa chambre, rue de la Balance, 29, au cours de la nuit de mercredi à jeudi.

Vers minuit, elle s'éveilla en sursaut prise d'étouffements et, appelant ses enfants, demanda qu'on lui donnât au plus tôt un peu d'eau à boire. Pendant que l'un d'eux descendait en toute hâte, elle se leva et alla s'appuyer sur la fenêtre. Mais tout aussitôt elle se mit à cracher du sang en abondance par la bouche, et avant qu'on eût eu le temps de lui donner le moindre secours, elle s'affaissa sur le plancher et rendit le dernier soupir. La mort dont, la cause est attribuée à une hémorragie interne, a été constatée par M. le docteur Dupré.

Les funérailles auront lieu en l'église du Très-Saint-Rédempteur, aujourd'hui vendredi à trois heures de l'après-midi.

LES VOLS AU CAMION. — Il est encore malgré les nombreuses arrestations qui viennent d'être opérées, des individus qui se livrent au pillage des voitures. Hier vers six heures du soir rue Turgot, deux bobines de laine, d'une valeur d'une cinquantaine de francs, ont été dérobées sur la voiture de M. X... camionneur. Une plainte a été déposée au commissariat du 4e arrondissement.

PIANOS d'occasion en grand nombre, Maison **SCREPEL**, 138 bis, Grande Rue. 015-9

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un domestique de MM. Dujardin frères, négociants en charbons, rue de l'Ouest, a été blessé par son cheval qui lui a marché sur le pied droit. M. le docteur Lerat a constaté une plaie infectée au gros orteil et a prescrit 15 jours de repos au blessé M. Jules Barbieux, 30 ans, demeurant rue de la Mackellerie, cour Defrenne, 1. — En roulant un tonneau dans la salle de dégraissage de la teinturerie de MM. Motte et Meillassoux rue du Coq-Français, un ouvrier M. Adhémar Gras, 35 ans, rue de Besorewart, 6, s'est coupé à l'annulaire droit. Le docteur Godefroy, — dans l'atelier de construction de Mme veuve Vandamme, rue du Luxembourg un ouvrier tourneur, M. Jean Cappelle, 19 ans, rue du Téléphone, 20, à reçu l'auriculaire gauche pincé entre le chariot et le pinteau ; 20 jours, docteur Lepers. — Au tissage de M. Florin, rue de la Makellerie, M. Joseph Bondt, 49 ans, faiseur de colle, rue de Toulouse, cour Masurel, 1, s'est fait une entorse au genou droit en tombant ; 15 jours de repos, docteur Rousseau. — Au tissage de la Société anonyme de la rue de Soubise, un ouvrier, M. Cyrille Droogenbrouck, 25 ans, tisserand rue de Soubise, 32, a reçu un rouleau sur le gros orteil droit, plaie par écrasement, 30 jours, docteur Lepers.

CADEAUX POUR FÊTES ET MARIAGES. Mme KESSLER, 26, rue de la Gare, Roubaix. 156-4

ENTERREMENT DU VENDREDI 4 JANVIER. — M. Emile Genty, 8 h., Saint-Martin.

CROIX

LES FUNÉRAILLES DE M. HENRI BALZA, ancien greffier de la justice de Paix du canton Est de Roubaix, ont eu lieu jeudi matin, à dix heures et demie, à l'église Saint-Martin. La levée du corps a été faite au domicile du défunt place de la République, 31, par M. l'abbé Rafin, curé de la paroisse.

Le deuil était conduit par MM. Ducroquet, cousins de M. Henri Balza. Dans la nombreuse assistance, nous avons remarqué MM. Louis Lepers, maire de Flers ; Cruque, conseiller municipal de Tourcoing ; Seguin, commissaire de police en retraite, etc., etc.

La messe a été dite et l'absoute donnée par M. le curé.

UN VOL DE MARGARINE. — M. Ernest Voisin, messager rue de Lille, 116, à Flers-Breucq, se rendait jeudi matin à Roubaix, pour livrer des marchandises à ses clients. Arrivé vers six heures et demie, en face de l'estaminet de Mme veuve Dumez, Grand-Rue, il dût arrêter son attelage pour faire quelques réparations aux harnais et se rendre dans une maison voisine.

Quelques instants après, il se remit en route. Arrivé à la Croix-Blanche, il remarqua qu'un panier en osier, contenant dix kilos de margarine, destiné à M. Tacoen, pâtissier, rue de Lannoy, 34 bis, et expédié par M. Codron, rue Puebla, à Lille, avait disparu.

Ne sachant sur qui porter ses soupçons et n'ayant aucun indice, M. Ernest Voisin n'eut d'autre ressource, que d'informer M. Joly, commissaire de police.

BLESSÉ A L'ŒIL. — L'un des employés de la brasserie coopérative de Croix, M. Charles Duponchelle, demeurant rue de l'Ouest, en allumant un bec de gaz, a été légèrement brûlé à l'œil gauche par la flamme.

M. le docteur Barroyer lui a prescrit vingt jours de repos.

WASQUEHAL

DEUX ACCIDENTS DE TRAVAIL. — A la filature du Nord, l'une des ouvrières Mme Duquesne, demeurant à Flers-Breucq, s'est fait une entorse au pied droit en tombant. M. le docteur Liénard, qui a examiné la blessée, lui a ordonné un mois de repos.

— Un journalier de la teinturerie de MM. Hannart frères, M. Georges Vancouyase, s'est fait un effort en soulevant une pièce de tissus. Dix jours de repos, docteur Liénard.

LANNOY

LE BANQUET DES GARDES-CHAMPÊTRES

Le banquet annuel des gardes-champêtres du canton a eu lieu jeudi à 3 heures au café de l'Hôtel-de-Ville.

La plupart des gardes y assistaient ; l'on ne remarquait que quelques absences occasionnées par des indispositions. Comme les années précédentes, la place d'honneur était occupée par le vénéré doyen de la corporation, M. Poulain, garde de Gruson, qui est âgé de 82 ans, et à qui est dévolu le titre de « colonel ».

Le repas parfaitement servi a mis tous les convives en gaieté. Au champagne, plusieurs toasts ont été portés. M. Hespel, garde d'Annappes, se faisant l'interprète de tous ses collègues a fait l'éloge du « colonel », puis a bu à sa santé, à celle des notabilités administratives ou judiciaires présentes du canton, à la presse et tout particulièrement au *Journal de Roubaix*.

D'autres toasts ont été prononcés par M. Delannoy, greffier de la justice de paix, et par le représentant du *Journal de Roubaix*.

La fête s'est terminée par un concert intime des mieux réussis où chacun, y compris le « colonel », est allé de son « petit morceau », et l'on s'est séparé en se donnant rendez-vous pour le deuxième banquet traditionnel à Ascq.

E. D. 1. Oui, si le bureau estime que l'affaire le mérite ; 2° Non, le mari peut réclamer le mobilier. 574.

LYS

LA NOUVELLE LIGNE DE TRAMWAYS

Au cours de sa dernière séance, le conseil municipal avait, à l'unanimité, émis un avis favorable à ce que la ligne de tramway actuellement en construction passât à l'entrée de la ville, par les rues Motte-Bossut et des Croisiers, plutôt que par la rue du Bois, pour correspondre, ensuite, avec la route de Leers. Ce désidératum émanait du public et la municipalité, le trouvant raisonnable, s'était empressée de l'appuyer. En effet cette disposition du parcours, devait simplifier très sensiblement l'itinéraire primitivement arrêté par la compagnie Mongy, lequel prévoyait que des cars déboucheraient de Lannoy sur Lys par les rues de Roubaix et du Bois.

En adoptant deuxième plan, les voitures, au sortir de Lannoy par la rue de Roubaix, filaient en droite ligne sur Lys par la rue Motte-Bossut ; arrivées au milieu de cette voie, elles contournaient, sur la gauche, l'angle qu'elle forme avec la rue des Croisiers, longeaient ensuite cette dernière et gagnaient la rue de Leers qui conduit directement dans cette localité.

Par le plan primitif, les nouveaux trams, en passant par la rue du Bois, étaient condamnés à éprouver du retard dans leur service par des stationnements inévitablement prolongés, en cet endroit, et nécessités par les rencontres avec les cars de la Compagnie de Roubaix-Tourcoing.

On voit par là tous les avantages que comportait le deuxième itinéraire — avantages dont devaient bénéficier et les voyageurs et la Compagnie Mongy.

Aussi, cette dernière eût-elle opté pour le deuxième plan, s'il n'eût présenté des obstacles momentanément insurmontables. C'est donc par la rue du Bois que les trams venant de Lille prendront, pour aboutir à la route de Leers. En voici les différentes causes.

1° La compagnie Mongy avait obtenu la création de la ligne de Lille à Leers par un décret ministériel l'autorisant à construire sur un itinéraire déterminé dans lequel est comprise à Lys la rue du Bois et non les rues Motte-Bossut et des Croisiers. Il eût donc fallu adresser une demande en modification du parcours au ministre par les voies légales : la commune la préfecture, le conseil d'Etat. Cela eût entraîné une grande perte de temps pour l'exploitation de la ligne, il n'y a pas de doute à ce sujet pour qui connaît les lenteurs administratives.

2° La reconnaissance des rues précitées, qui sont des propriétés privées, eût encore absorbé un long délai, toujours pour la même cause.

3° La compagnie Mongy avait contracté un marché à forfait avec les entrepreneurs des travaux, également pour le parcours autorisé. Or la modification désirée, en changeant les conditions de ce marché, eût exigé un nouvel accord entre les contractants, attendu que les adjudicataires ont la charge du pavage de la chaussée, qui est plutôt une réconfection de celle-ci, puisque les matériaux existent déjà sur tout le parcours. Il en eût été autrement si la voie ferrée eût dû être posée rues Motte-Bossut et des Croisiers qui n'ont pas de chaussée et dont le pavage aurait provoqué de nouvelles épreuves pour des matériaux neufs.

Voilà les raisons qui ont décidé la compagnie Mongy à revenir au premier itinéraire, en se réservant de le modifier plus tard, dans le sens que l'on sait.

En conséquence le raccord de toute la partie de la voie construite vers Leers va être effectué incessamment, avec la ligne de la compagnie de Roubaix-Tourcoing déjà en exploitation rue du Bois et de Roubaix. Cet emprunt, par les nouveaux cars, d'une petite portion de cette dernière voie a été arrêté par une convention entre les deux compagnies.

LEERS

ACCIDENT DU TRAVAIL. — A l'usine Bayart frères et neveux, au Trieu de Carihem, un tisserand Hespel Henri, 22 ans, demeurant à Leers-Nord, a eu le médius droit contusionné par le temple de son métier. Le tendon fléchisseur étant atteint, le docteur n'a pu se prononcer sur la flexion complète du doigt, repos 15 jours, docteur Turbelin de Leers-Nord.

FLERS

LA FIÈVRE APHTEUSE sévit toujours avec persistance dans les fermes de l'agglomération. Malgré toutes les mesures qui ont été prises pour enrayer cette épidémie, cinq nouveaux cas ont encore été constatés.

WILLEMS

AU BUREAU DE BIENFAISANCE. — La fourniture du pain nécessaire au bureau de bienfaisance a été adjugée à M. Vandendriessche-Méplon, avec un rabais de six centimes et demi au kilo. M. Viart-Delsalle avait offert 0.06 et M. Rémy Puvion 0.06.

Mme Jules Delsalle-Moyart, s'est engagée à fournir le charbon au prix de 2 fr. 80 les cent kilos.

L'ETAT-CIVIL de Willems a enregistré pendant l'année 1906 : naissances 35, mariages 24, décès 61, reconnaissance, 1, soit au total 121 actes.

CYSOING

UNE MORT SUSPECTE

Descente du Parquet. — Les constatations médico-légales. — Aucune trace de blessures

Le *Journal de Roubaix* a signalé hier sous la rubrique Bouvines, dans quelles circonstances un jeune homme de Cysoing, Henri Delcourt, vacher au service de M. Desmarescaux-Olivier, cultivateur, à Bouvines, avait trouvé la mort. Ce décès, survenu presque subitement dans des circonstances inexpliquées, parut suspect à certaines gens qui s'empressèrent d'en faire retomber la responsabilité sur le fermier. On l'accusait de ne pas avoir fait donner les soins nécessaires au petit blessé et de l'avoir fait reconduire à Cysoing par un froid intense en brouette, sur une couche de paille. Ayant appris cette grave accusation, M. Paul Delepoulle, maire de Cysoing déposa une plainte entre les mains de M. Spriet, juge de paix qui, à son tour, en avisa M. le Procureur de la République. Ensuite, une enquête fut ouverte par la gendarmerie de Cysoing. Celle-ci n'a fait que confirmer nos premiers renseignements. Les faits ont été exagérés, et un non-lieu sera très probablement ordonné.

Ainsi que nous l'avons dit, le jeune Henri Delcourt avait été occupé à rentrer des betteraves. Le lendemain matin, ne pouvant se lever, il avait déclaré à son patron M. Desmarescaux qu'il s'était blessé pendant son travail. Aussitôt, le cultivateur avait fait mander M. le docteur Pollet de Sainghin-en-Melantois. Le praticien redoutant un appendicite et craignant des ennuis pour le cultivateur, conseilla alors à ce dernier de faire réintégrer le blessé dans sa famille. Jusque là, M. Desmarescaux n'avait pas négligé de suivre les prescriptions médicales. Suivant l'avis de M. le docteur Pollet, on décida de reconduire le petit Delcourt à son oncle, M. Raymond Quertignez, ouvrier tisserand au Quesnoy-mont. Le transfert du gamin se fit dans les meilleures conditions possibles. A cet effet, M. Desmarescaux avait requis la voiture fermée de M. Descamps, boucher à Bouvines. Puis, afin d'éviter que l'enfant prenne froid, il l'avait soigneusement enveloppé dans des couvertures de laine. Malgré toutes ces précautions, le malade expirait quelques heures plus tard à l'hospice où il avait été admis d'urgence sur la demande de son oncle.

On sait que le jeune vacher avait avoué à son patron qu'il s'était blessé en portant des betteraves. D'autre part, la jeune servante de M. Desmarescaux, Mlle Elise Croin, âgée de 17 ans, a déclaré que le petit Delcourt lui a dit qu'il avait été blessé d'un coup de bâton en jouant avec le fils du messager, un voisin de son âge. Seulement, il avait prié la servante de ne pas en parler au patron.

Comme il fallait rechercher les causes de la mort et établir les responsabilités, l'on fit surseoir à l'inhumation et une enquête médico-légale fut ordonnée. C'est M. Vérin, juge d'instruction qui a été chargé de cette affaire. Le magistrat commit M. le docteur Delaërde, médecin-légiste aux fins d'autopsie. Le praticien est descendu à Cysoing jeudi soir à deux heures, accompagné de M. le juge d'instruction Vérin et de son greffier M. Montagne. L'examen du corps a eu lieu à l'hospice, dans la salle de la Morgue. M. le docteur Delaërde n'a découvert aucune blessure ; suivant ses constatations, la mort de l'enfant doit être attribuée à une affection générale, car des traces de la tuberculose parfaitement caractérisées ont été relevées. De ces constatations, il résulte que cette affaire ne comportera probablement pas d'autres suites.

L'autopsie a été faite en présence de M. Delepoulle, maire et de M. le docteur Verlanie.

Le Parquet a regagné Lille, par le train de 4 h. 17.

1.400 FRANCS DE PRIX

sont offerts par l'Almanach illustré du « Journal de Roubaix » à tous ceux qui trouvent la solution du Concours.

RASSEMBLEZ LES MORCEAUX

IL Y EN A DIX

400 FRANCS DE PRIX

à tous ceux qui trouvent la solution du Concours.

A QUI LE CHAPEAU ?

WATTRELOS

RÔLES EN RECOUVREMENT. — Les rôles ci-dessous désignés : 1° Contributions foncières et des portes et fenêtres ; rôle particulier ; 2° rôle supplémentaire de maimorte 1906 ; 3° rôle supplémentaire des poids et mesures, 1906 ; 4° rôle des patentes, troisième trimestre 1906, revêtus des formalités prescrites par la loi, sont en recouvrement entre les mains de M. Dupuy, percepteur de Croix, 90, rue de Lille, à Roubaix.

C'est à partir de ce jour que court le délai des trois mois accordé pour les demandes de décharge ou réduction.

A LA « GAULOISE ». — Nous apprenons avec plaisir qu'au Congrès tenu dimanche dernier à Lille par l'Association Régionale des Gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais, notre concitoyen M. Paul Debeurme, président de la société de gymnastique *La Gauloise*, a été élu membre du Comité central de cette importante association qui compte plus de 120 sociétés affiliées et plus de quinze mille membres.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la filature Lefebvre et Bastin, un rattacheur Desmet Henri, 17 ans, demeurant à Roubaix, rue d'Alger, s'est fait une plaie de la face dorsale du médius droit en nettoyant son métier. Huit jours de repos. — Dans l'usine D'Halluin-Lepers, un chaudronnier, André Declercq, demeurant à Watrelos, hameau du Crétinier, travaillant pour le compte de M. Delcluse-Leroude et fils, demeurant à Roubaix, est tombé sur un sommier dans la salle des générateurs. Trois semaines de repos.

L'EFFONDREMENT D'UNE CHARPENTE EN FER

A COMINES

Nouveaux Détails

DESCENTE DU PARQUET. — L'ETAT DES BLESSÉS

Nous avons relaté hier dans tous ses détails l'accident qui s'est produit à la fabrique en construction de M. César Schoutteton, et qui a causé la mort d'un ouvrier monteur et fait trois blessés. Une instruction a été ouverte et le Parquet de Lille, représenté par M. Hermant, juge d'instruction accompagné de son greffier M. Flahaut s'est transporté à Comines à 1 heure de l'après-midi. Le magistrat s'est rendu d'abord sur les lieux de l'accident et ensuite à l'hôpital où il a interrogé les blessés. Ceux-ci n'ont fait que confirmer la relation du « Jounal de Roubaix ». Le magistrat a quitté Comines par le train de 3 heures 11.

Les victimes

L'état des blessés est satisfaisant. Charles Carteau devra subir une repos de 15 jours ; Alfred Doligier, 20 jours, son frère Aimé 20 jours également.

Détail intéressant les ouvriers travaillaient depuis trois semaines au boulonnage de la charpente en fer et pensaient terminer le soir même ou l'accident s'est produit.

Un des frères d'Auguste Caron, le malheureux qui est mort peu après l'accident, s'est rendu à Comines jeudi et a réclamé le corps du défunt. Après une cérémonie funèbre, à l'église Saint-Chrysole, le corps placé dans un cercueil de zinc, a été conduit à la Gare, d'où il est transféré à Nœux-les-Mines par le train de 6 heures 20.

Les responsabilités

Cette question des responsabilités de l'accident fait l'objet de toutes les conversations. Nous ne pouvons nous faire l'écho des bruits qui circulent à ce sujet. Au reste les opinions sont assez controversées.

L'enquête n'a jusqu'ici donné à ce sujet, aucun résultat. Il est probable que le Parquet fera faire une expertise par un ingénieur compétent qui aura à déterminer exactement comment et sous quelles causes probables, une charpente en fer pesant 52.000 kilos, s'est écroulée aussi subitement.

TOURCOING

ENCORE LES BOITES AUX LETTRES

La parole est à nos correspondants. — Ce qu'ils disent. — Les bornes postales. — Pour les imprimés. — Ce qu'il faut faire

A propos d'un de nos tout récents articles au sujet des nouvelles boîtes aux lettres dont l'Administration se propose de doter certains quartiers de la ville, on nous a écrit à peu près ce que voici :

« Nous lisons avec le plus vif intérêt les articles par lesquels vous signalez aux administrations compétentes les défectuosités de notre service postal. Nous applaudissons surtout aux initiatives que suggère le *Journal de Roubaix*. Ce que vous préconisez est bien souvent le reflet exact des pensées de beaucoup d'entre nous et nous sommes heureux de voir l'interprétation qui est donnée chez vous aux « desiderata » du public. »

Suivent des éloges qui, pour être flatteurs pour l'amour-propre n'en sont pas moins difficiles à transcrire ici, parce que certain confrère mal avisé ne manquerait pas de nous accuser de sans-gêne ou de « bluff ». Notre correspondant occasionnel ayant ainsi fait ses politesses, continue :

« Il n'a pas été désagréable d'apprendre où se trouvent les boîtes aux lettres à travers la ville car il ne manque pas de fois que domestiques, garçons de bureau, coursiers ou servantes qu'on envoie à la plus prochaine vous reviennent un long temps après prétextant qu'ils ont dû aller fort loin. C'est quelquefois exact. La plupart du temps, ils ont flâné. Voilà une excuse qu'ils n'auront plus désormais aussi facile. Cependant, il peut arriver qu'on n'aperçoive pas, si on n'en a pas l'habitude, où nichent les boîtes aux lettres. Il en est qui se confondent avec la muraille, d'autres à moitié cachées sous les volets, d'autres en retrait et que rien n'indique.

» Est-ce que cela ne va pas changer ? Est-ce que les nouvelles boîtes aux lettres ne seront pas plus visibles ? Vous ne nous avez pas dit, s'il s'agissait de bornes postales. »

Il faut satisfaire, quand on le peut, les curiosités de ses lecteurs. Nous n'avons pas parlé l'autre jour, de bornes postales et pour cause. Il n'est question que de poser de nouvelles boîtes aux lettres, ancien modèle, tout simplement. D'ailleurs, le crédit fort minime, somme toute, de 400 francs ouvert par le conseil municipal, suffisait amplement à indiquer qu'il n'y aurait autour de la nouvelle installation aucun luxe.

Nul doute que les bornes postales sont plus avantageuses. Elles se voient mieux et peuvent servir à la fois, à cause de leurs dimensions, aux lettres et aux imprimés de tous genres.

Or, ainsi que nous l'écrivions également, il n'y a pas longtemps, la pénurie de boîtes pour les faire-part, les avis, les prospectus, les journaux et imprimés de toute nature se fait vivement sentir à Tourcoing. On regrette que le moindre envoi en ce sens nécessite des déplacements fâcheux.

Quelqu'un, à ce propos, nous a adressé les lignes suivante qui expriment, sous une forme un peu vive peut être, des réflexions assez attendues :

« Quand on vous dira, Monsieur, que Tourcoing est une ville américaine et une ville amie du progrès, vous n'en croirez rien. Dans une ville qui se respecte, il y a un bureau central bien aménagé des recettes auxiliaires

---

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

N° 92.

VOLEUR D'AMOUR

par MARC MARIO

Mme de Favreuse ayant fait allusion à l'enfant qui s'était présenté chez la veuve Paumelle, à Clamart, le petit barbouillé, comme celle-ci l'avait qualifié, Lucien n'eut pas de peine à reconnaître dans le commissionnaire, Paul Galoux, le petit ramoneur dont il connaissait les relations avec les Landry...

— Mais oui, c'est cet enfant qui se trouvait, comme je te l'ai raconté, à Montmartre, au moment où mon père s'est tué, — expliqua-t-il à sa mère. — Je suis absolument certain que notre fille est chez ces gens-là.

— Très bien, — dit Griffonnier, — je vérifierai cela !

Il savait bien que son ami ne pouvait se présenter lui-même dans la famille du garçon de recettes, et il décidait d'y aller seul.

Paul Galoux en grandissant, prenait de plus en plus au sérieux son rôle de chef de famille, admirablement secondé du reste par la petite Rosette qui montrait toutes les qualités d'une ménagère accomplie et avait pour la petite Jenny, la pauvre enfant abandonnée, tous les soins d'une véritable mère.

C'était « sa fille », et elle prononçait ce mot avec tout l'orgueil et la tendresse d'une mère.

Les voisins des jeunes gens étaient absolument émerveillés de la façon dont était tenu et dirigé le petit ménage.

Paul gagnait bien sa vie à présent ; son patron le flattait, avait pour lui beaucoup d'estime et, appréciant les services que l'intelligent garçon lui rendait, le traitait déjà depuis longtemps comme un véritable ouvrier.

Les gains de Rosette aussi s'étaient augmentés et de plus une nouvelle ressources était venue alimenter leur budget.

Victor Landry, le frère de Rosette, avait maintenant quatorze ans, et les frères de Saint-Nicolas lorsque son instruction fut terminée, s'étaient employés pour lui trouver une place, voulant ainsi donner à l'enfant la récompense que méritait l'application et l'intelligence dont il avait toujours fait preuve. C'était un élève qui ferait honneur à ses maîtres.

Victor avait toujours montré d'étonnantes dispositions pour le dessin ; aussi l'avait-on placé chez un grand entrepreneur qui avait des chantiers considérables aux environs de la Butte-Chaumont, où se construisaient des nombreuses habitations ouvrières.

Dès son entrée en fonctions, Totor n'avait pas tardé à rendre de réels services à l'architecte, malgré sa jeunesse. Il dessinait à merveille, ayant appris chez les frères l'architecture et le levis, pour lesquels il montrait de sérieuses dispositions.

Aussi eut-il bientôt des appointements qui, bien que modestes au début, lui permirent de venir en aide d'une façon sérieuse à sa sœur et à son ami.

On lui avait installé un lit dans la chambre de Paul, et Rosette faisait sourire ses voisins quand elle leur parlait du mal que lui donnaient ses « deux hommes », avec leur linge et leurs vêtements : elle avait à entretenir tout cela !...

Mais « sa fille », surtout, objet de sa plus tendre sollicitude, était sa coquetterie. La petite Jenny était certainement le bébé le mieux tenu de la salle d'asile où elle allait maintenant.

Le petit ménage de la rue Descartes se trouvait donc parfaitement heureux.

L'affection de Paul et de Rosette n'avait fait que s'accroître, augmentée par l'estime que leur inspiraient l'un pour l'autre les qualités qu'ils se découvraient mutuellement chaque jour.

Leur mariage, résolu depuis longtemps, n'était plus qu'une question d'âge et déjà la date en avait été arrêtée entre eux.

Orphelins tous deux, ils étaient libres et ne dépendaient de personne.

A une observation de Rosette qui avait émis l'idée d'une intervention possible de l'oncle Bourasse, Paul, qui connaissait ses «droits», avait rassuré son amie.

— N'aie pas peur, — lui dit-il, — mon oncle est bien trop content d'être débarrassé de moi pour venir fourrer son nez dans nos affaires ; du reste, il n'a rien à y voir ! Son consentement n'est pas nécessaire ; il n'est pas mon tuteur.

On connaissait leur histoire dans la maison qu'ils habitaient, on en savait du moins ce qu'ils avaient dit, et leur courageuse conduite, leur ardeur au travail leur avaient valu l'estime de tous.

Totor, dès son installation près de sa sœur s'était pris d'une affection extraordinaire pour la petite Jenny et le jeune garçon n'avait pas tardé non plus à posséder la plus entière sympathie de la petite fille, grâce à son caractère enjoué et à toutes les complaisances qu'il avait pour elle.

C'était Totor qui menait l'enfant à l'asile et quand, de temps en temps, il avait un instant de liberté, il emmenait la petite toute ravie au Luxembourg et la ramenait tout heureuse à Rosette.

Le dimanche, ils sortaient tous ensemble et ils organisaient des promenades aux environs, au parc Montsouris, au bois de Vincennes, et même à Meudon.

Rosette était presque jalouse de la tendresse sans cesse grandissante que son frère manifestait à la petite Jenny, qui ne pouvait plus se passer de Totor, son « tonton Totor », ainsi qu'elle l'appelait.

— C'est ma petite femme, — déclarait Victor Landry, — et quand elle sera grande, nous ferons comme vous, nous nous marierons !... Hein ! Nini ?... Je serai ton petit mari !...

— *Voui !* — répondait l'enfant gravement, — Totor sera mon petit mari !...

Victor lui avait acheté une belle poupée, que l'on appelait Lolotte, et il était déjà entendu qu'il en était le père, tandis que Popaul était l'oncle et mémère Rosette la tante de Mlle Lolotte.

Cela faisait rire Paul et Rosette et leur rappelait le temps déjà lointain, leur semblait-il, où eux aussi s'étaient fiancés presque aussi ingénument.

Griffonnier se rendit rue des Bernardins, à l'ancien domicile du garçon de recette.

— Mme veuve Landry ? — demanda-t-il à la concierge.

Celle-ci examina un instant le visiteur dont la tenue sévère, l'air digne, les favoris, le lorgnon et la serviette qu'il portait sous le bras dénonçaient un homme de loi ; puis elle répondit :

— Mme Landry !... Il y a beau temps qu'elle ne demeure plus ici !

— Ah ! — fit l'ancien clerc, — elle a déménagé ? Avez-vous sa nouvelle adresse ?

— Sa nouvelle adresse !... Ah ! la pauvre femme elle est au cimetière !

— Elle est morte ? — s'écria Griffonnier avec surprise.

— Hélas ! oui, monsieur. — Les pauvres gens n'ont pas eu de chance.

Et sans en être priée, la concierge raconta au visiteur le suicide de Landry, la maladie et enfin la mort de la veuve.

— Tout cela est bien fâcheux ! — dit Griffonnier qui espérait obtenir d'autres renseignements en faisant jase la concierge. — J'arrive alors tr